

Une démarche en ligne plus simple, plus et accessible à tous qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, des agents sont à votre disposition.

Comment déposer mon dossier en ligne?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit fourni par le SIEA , vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches.

Les différentes étapes pour déposer mon dossier

Je me connecte grâce au lien du Portail Usager Urbanisme (PUU) :

<https://puu.siea-sig.fr>

Je sélectionne la commune de CIVRIEUX.

Je créé un compte à l'aide d'une adresse mél puis je me connecte avec ce compte pour remplir mon dossier.
VOUS POUVEZ À TOUT MOMENT INTERROMPRE PUIS REPRENDRE LA SAISIE POUR MODIFIER AVANT DE VALIDER DEFINITIVEMENT.

Les demandes d'urbanisme ne pourront pas être déposées sur la boite mail de la Mairie : vous avez le choix entre le dépôt papier (comme actuellement) et la saisie dématérialisée sur le portail PUU NOUVEAU : VOUS POUVEZ EGALEMENT DEPOSER SUR CE PORTAIL LES DECLARATIONS D'OUVERTURE DE CHANTIER (DOC) ET LES DECLARATIONS ATTESTANT L'ACHEVEMENT ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX (DAACT).

L'agent en mairie pourra –t- il toujours m'aider à constituer mon dossier ?

Pour l'usager comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche par téléphone au 04 78 98 01 61 lors des horaires d'ouverture.

En cas de difficultés pour saisir le dossier ou de demande plus spécifique envoyez un mél à la mairie :

accueil@mairie-civrieux01.fr

Il sera transmis à l'adjoint à l'urbanisme qui vous répondra.

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse de la Mairie 7 RUE DU CHÂTEAU 01390 CIVRIEUX